



Municipalité  
de **Saint-Louis-  
de-Blandford**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le 10 mars 2026, sous la présidence de madame Sylvie Salois, mairesse suppléante.

## Résolution numéro 2026-03-068

### Objet : DÉCLARATION DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$

ATTENDU QUE, conformément à l'article 961.4 du Code municipal du Québec, la municipalité doit publier, au plus tard le 31 mars de chaque année, la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$, ainsi que les contrats de plus de 25 000 \$, conclus au cours du dernier exercice financier;

ATTENDU QUE cette liste doit être publiée sur le site Internet de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Diane Blanchette et résolu

QUE le conseil municipal autorise le dépôt et la publication de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$, ainsi que les contrats de plus de 25 000 \$, conclus au cours de l'année 2025, conformément aux exigences de l'article 961.4 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### LISTE DES CONTRATS-ANNÉE 2025

Nom	Montant
CHG GROUPE CONSEIL	34 301,65 \$
ENTREPRISES R.M. PEPIN INC.	296 177,50 \$
FQM ASSURANCES	33 381,25 \$
LA BOITE D'URBANISME	35 783,87 \$
MALLETTE SENCRL	45 321,76 \$
MATHIEU LOISELLE	32 767,88 \$
MINISTRE DES FINANCES (SQ)	132 078,00 \$
MRC D'ARTHABASKA	349 406,66 \$
REGIE INTERMUNICIPALE INCENTRAIDE	227 558,76 \$
SCELLEMENT DE FISSURES SEVIGNY	78 734,88 \$

EXTRAIT certifié conforme à Saint-Louis-de-Blandford ce 10 mars 2026.

---

Mélanie Allaire  
Directrice générale - Greffière-Trésorière